

Conditions générales de ventes Consulting



Informations légales

La prestation est vendue par la société :

“PC Training” SARL

60 Rue des Sources 38920 Crolles

Mail : contact@pctraining.fr

Immatriculation 931 736 284 R.C.S. Grenoble

N° TVA Intracommunautaire : FR22 931 736 284

Assurance : <https://www.pctraining.fr/attestation-d'assurance.pdf>

Déclarations préalables

Vous déclarez :

-Être autonome dans votre pratique (escalade, échauffement) et réaliser les exercices proposés sous votre propre responsabilité. Les entraîneurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident.

1. Description du service

Le consulting consiste en un entretien en visioconférence avec un des entraîneurs de l'équipe PC Training. Durant cet entretien l'entraîneur pose des questions au grimpeur pour comprendre son profil, répond à ses questions et lui donner des conseils individualisés pour progresser en escalade.

La durée de cet entretien peut être de 1h ou 1h30 en fonction de ce que le grimpeur a réservé sur le site.

2. Résultats

Chaque coach vous donne les conseils qui lui semblent les plus adaptés pour vous faire progresser vers vos objectifs. Malgré les efforts apportés, les résultats sont différents pour chacun et ne peuvent être garantis.

3. Blessures

Bien que chaque coach fasse de son mieux pour prévenir les blessures, tout entraînement sportif comporte des risques. Conformément à votre déclaration préalable, vous effectuez les exercices sous votre propre responsabilité, les entraîneurs de PC Training ne peuvent pas être tenus responsables si vous vous blessez en mettant en place les conseils ou les exercices fournis par les entraîneurs de PC Training.

4. Propriété intellectuelle

Tous les contenus d'entraînement sont la propriété de PC Training. Il est interdit de diffuser à titre gratuit ou revendre le contenu des planifications sans autorisation écrite de PC Training.

5. Tarifs et paiement

Les tarifs en vigueur des consultings sont ceux affichés sur le site www.pctraining.fr

La réservation du créneau de consulting et le paiement s'effectuent sur le site internet www.pctraining.fr via la plateforme de réservation "Billetweb".

6. Déplacement de l'entretien

En cas d'empêchement le client a le droit de demander à déplacer son créneau de consulting. Cette demande doit être faite au moins 24h avant le début de l'entretien. Si cette demande est faite moins de 24h avant le début de l'entretien, elle sera considérée comme une annulation et les modalités de remboursement décrites ci-après s'appliqueront.

7. Annulation et remboursement

Le client peut annuler sa réservation à tout moment. Il sera remboursé comme décrit ci-après.

- Si le client annule sa réservation plus de 5 jours avant le début de la prestation, il sera remboursé de la totalité du montant moins les frais de réservation de la plateforme "Billetweb" à savoir 0.29€ + 1% du montant de la prestation
- Si le client annule sa réservation entre 5 et 1 jours avant le début de la prestation, il sera remboursé de 80% montant moins les frais de réservation de la plateforme "Billetweb" à savoir 0.29€ + 1% du montant de la prestation

- Si le client annule sa réservation moins de 24h avant le début de la prestation, il sera remboursé de 50% montant moins les frais de réservation de la plateforme "Billetweb" à savoir 0.29€ + 1% du montant de la prestation

8. Conflit

En cas de désaccord, celui-ci sera en première intention réglé à l'amiable entre le client et PC Training.

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

En dernier recours, si aucun accord ne peut être trouvé, le conflit sera porté devant le tribunal du commerce de Grenoble qui sera la seule autorité compétente.